

Plan cadastral

[Liste des plans](#)

Document à afficher :

Feuillet du plan complémentaire

1

de

1

Circonscription foncière :

Stanstead

Cadastre :

Cadastre du Québec

Lot :

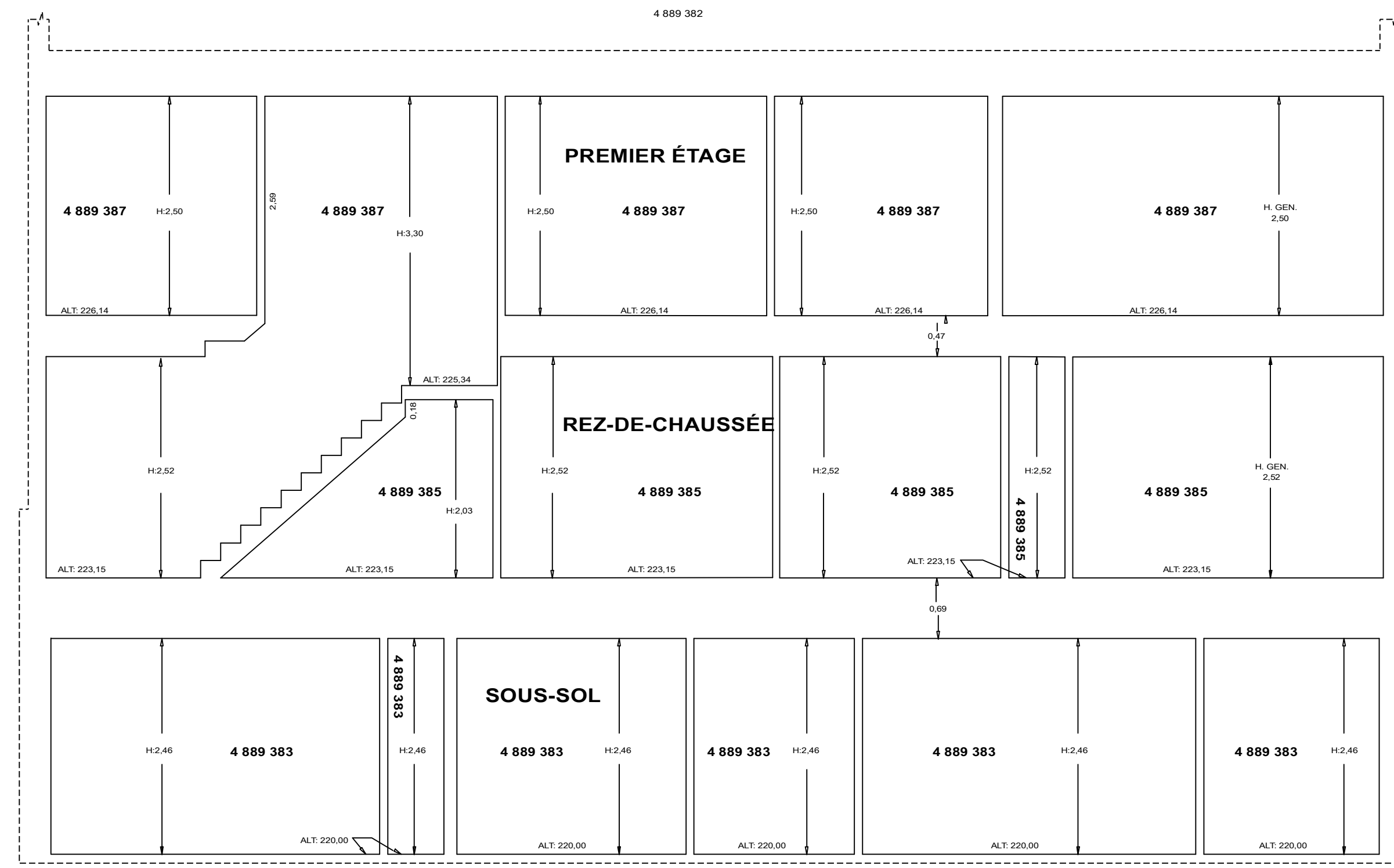
4 889 384

Type de document :

Plan complémentaire

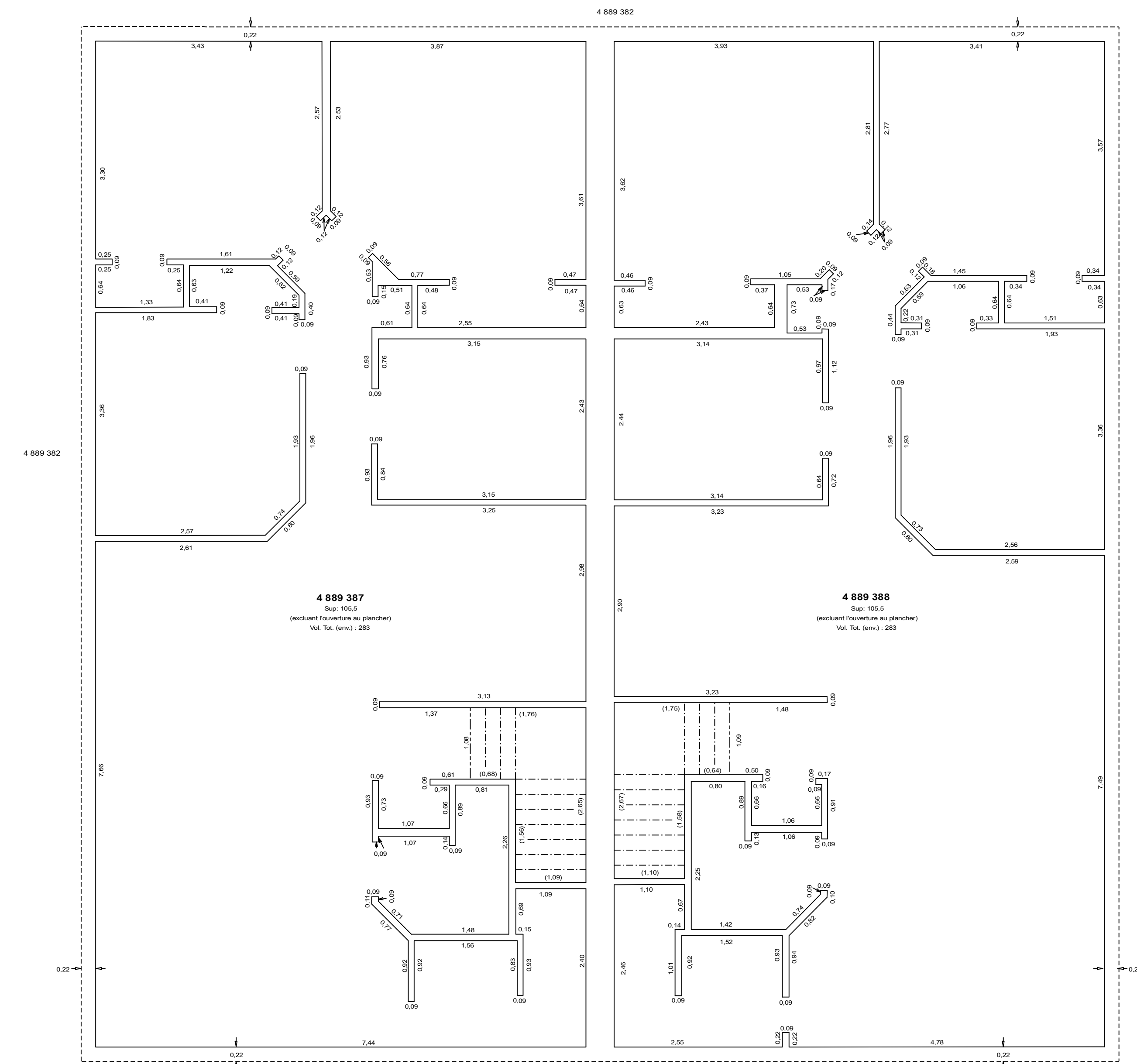
Numéro de document :

PC-29549 - 1001

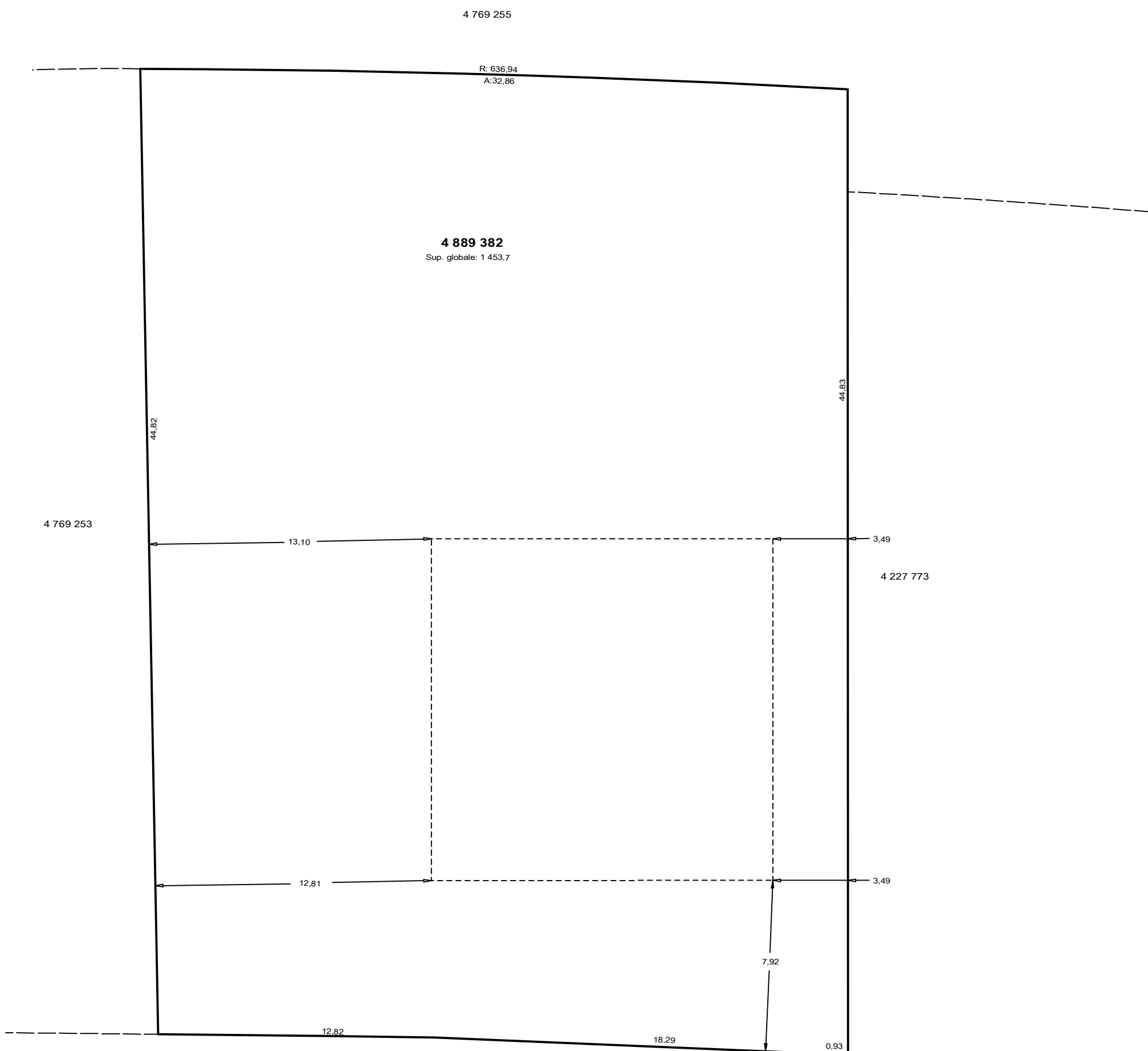
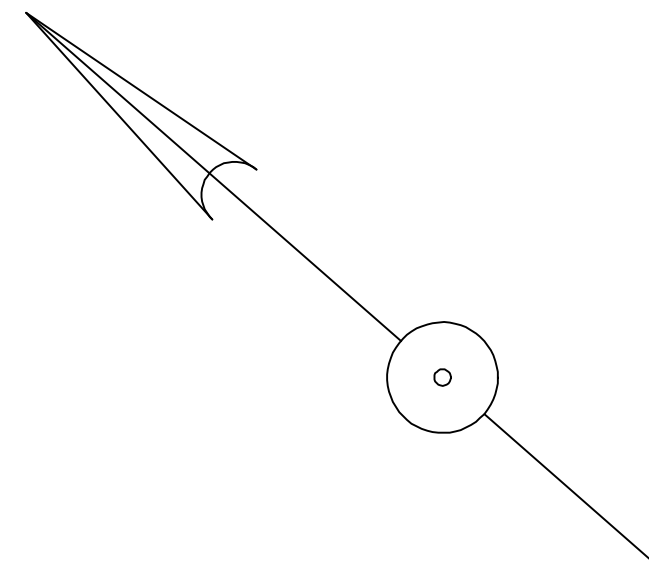


COUPE A-A

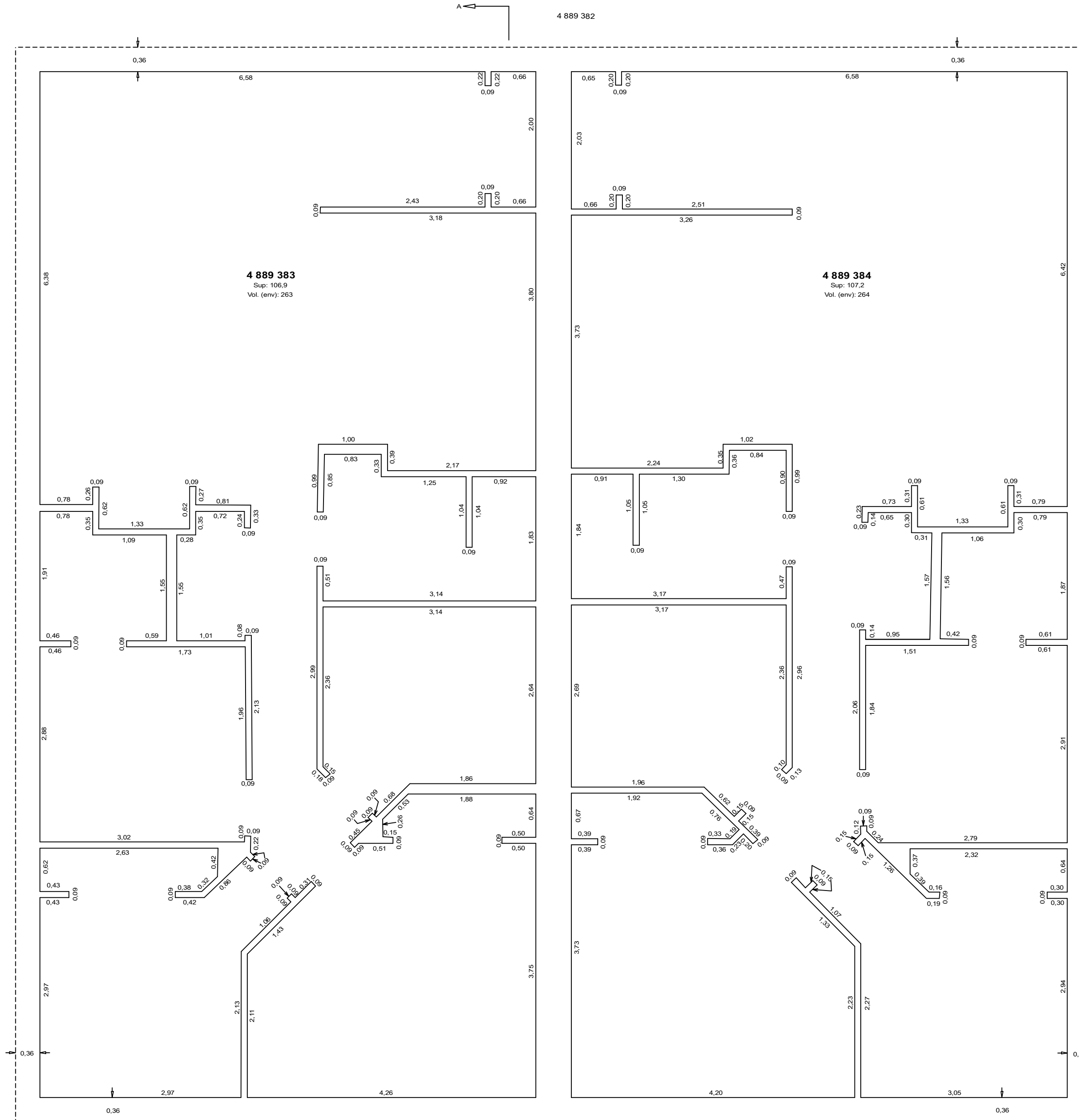
Cette coupe est serviable pour les lots 4 889 384, 4 889 385 et 4 889 386.
Les ombres et les mesures qui diffèrent sont représentés sur le plan.



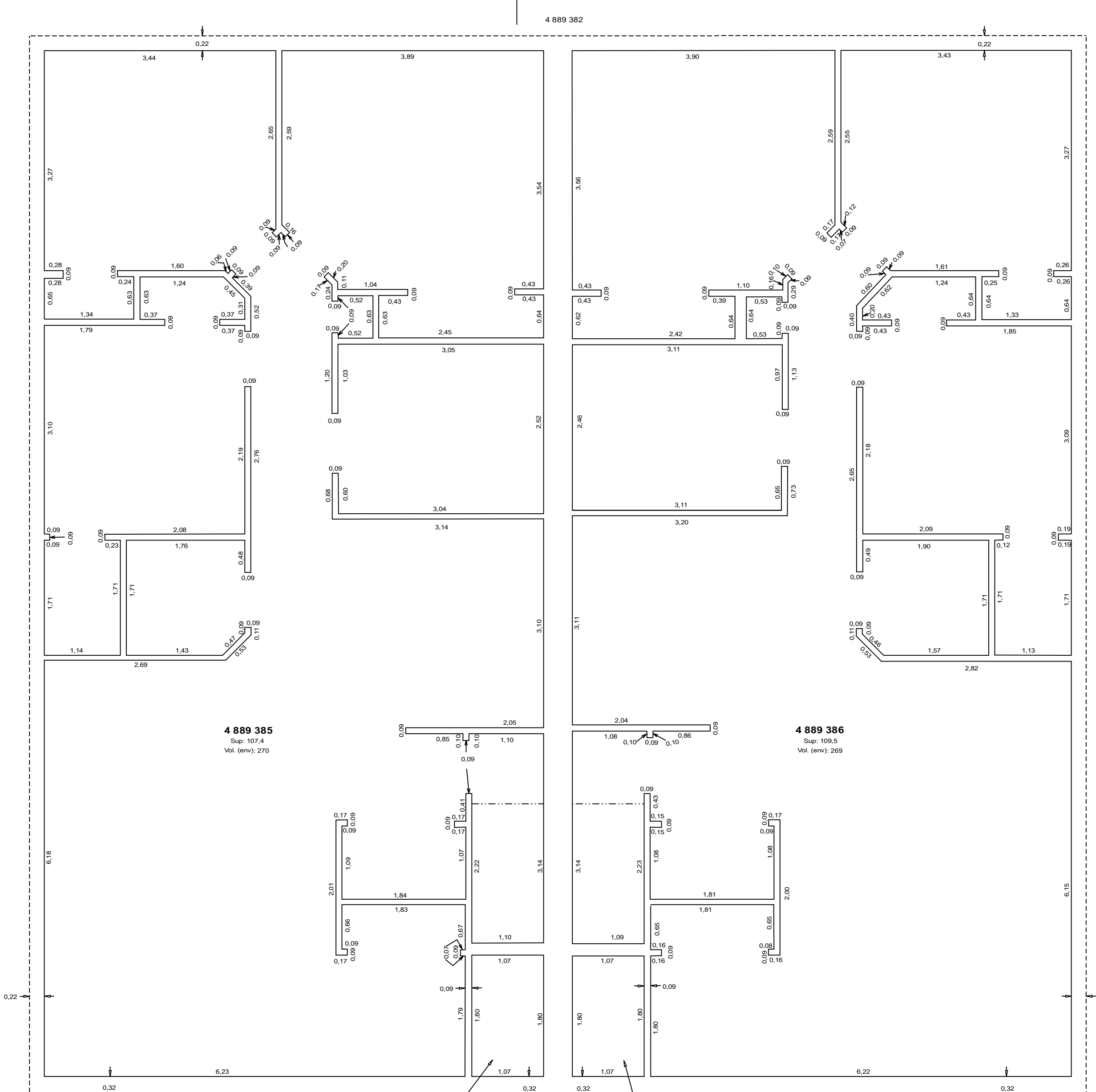
PREMIER ETAGE



VUE DE LOCALISATION



SOUS-SOL



REZ-DE-CHAUSSEE

Lots représentés sur ce feuillet (en totalité ou en partie) :
4 889 382 à 4 889 388

PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE : PC-29549
1001

**FEUILLET
1 DE 1**

DOSSIER: 986798 ÉCHELLE: 1:50



- Limite de lot
- - - Limite de lot bornant
- · - · - Différence d'altitude
- · - · - Différence de hauteur
- · - · - Ouverture au plancher
- · - · - Ouverture au plafond
- · - · - Périmètre extérieur du bâtiment

PORTÉE DU CADASTRE :
Le plan cadastral immatricule les immeubles en les situant en position relative, en indiquant leurs limites, leurs mesures et leur contenance. Il est présumé exact. De plus, dans le cadastre du Québec, la présomption d'exactitude qui s'attache au plan cadastral et qui est prévue au deuxième alinéa de l'article 3027 C.c.Q. ne s'applique. Cependant, cette présomption est simple, c'est-à-dire qu'elle peut être détruite par la preuve contraire.

DOCUMENT JOINT :
Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

CADASTRE VERTICAL

PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circoscription foncière: Stanstead
Municipalité: Magog (Ville)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.1 C.c.Q.

Préparé à: Magog

Signé numériquement par: Daniel Boisclair
a-g. (Matricule 1555)

Minute: 17237 datée du 10 août 2011
Dossier ag: 1293-E-16208

Ce plan cadastral est correct et conforme à la loi, le 31 octobre 2011

Signé numériquement par: Barbara Gallant a-g. (matricule 2443)
Pour le ministre

Seul le ministre est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document.

Resources naturelles et Faune Québec

Copie authentique de l'original. le

Pour le ministre